

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2026/023

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....  
**EXTRAIT**

**Du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

**Arrondissement de  
BESANCON**

Séance du 30/03/2026

**Canton de Besançon 1**

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que  
la convocation a été faite le  
25/03/2026 et que le nombre  
des membres en exercice est  
de dix-neuf.**

Présents : 18

Mmes DELESSARD, GILLET, SIMON BOUVRET, TANNIERES, DUBOIS, PRALON, ICHOU, HAMDAN ; MM. BOURGEOIS, LORY, MOUTON, BAULIEU, DUMORTIER, PONS, JOLY, COUDRY, HOUSSIN, LAPOUGE.

Procurations de vote : 0

Absents excusés : 1

Bénédicte LECLERC

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Jean-Pierre LORY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**DELEGUES DU S.I.E.V.O.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-7 et L2121-21,

Vu les statuts du S.I.E.V.O (Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon) indiquant la clé de répartition du nombre de délégués, à savoir 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour Franois,

Les délégués au sein du comité syndical sont élus au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de 3ème tour de scrutin.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder au vote des délégués à main levée.

Publié le 3 avril 2026

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 025-212502587-20260330-2026025-DE



Ayant obtenu la totalité des voix, les élus ci-dessous nommés sont désignés pour représenter la commune de Franois au sein du Conseil du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon :

- Titulaire : Monsieur Jean-Pierre LORY
- Suppléant : Monsieur Florent DUMORTIER

**Fait et délibéré, le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Émile BOURGEOIS.**

